

QUOI?

La cyberintimidation est l'utilisation d'Internet dans le but d'intimider ou de harceler une ou des personnes. Certains comportements de cyberintimidation peuvent être également punissables par la loi et les policiers pourraient saisir votre ordinateur si vous êtes coupables. Il existe plusieurs formes d'intimidation par Internet :

- Envoyer des courriels, des messages textes ou instantanés méchants ou menaçants;
- Afficher des photos gênantes d'une autre personne en ligne;
- Créer une page ou un site Web pour rire volontairement des autres;
- Se faire passer pour une personne en utilisant le nom de cette dernière;
- Tromper une personne pour lui faire révéler de l'information personnelle ou gênante et l'envoyer à d'autres.

Le caractère anonyme du Web peut parfois amener certaines personnes à poser des gestes qu'elles ne poseraient pas dans la vie courante, car elles se croient à l'abri de toutes représailles. Le fait de ne pas être directement témoin des conséquences de leurs actions sur les personnes qu'elles intimident diminue aussi la possibilité qu'elles se sentent concernées par ce que leurs victimes vivent.

COMMENT?

Plusieurs jeunes qui sont victimes de cyberintimidation vont tout simplement en éliminer la source et passer à autre chose. D'autres vont vivre des conséquences importantes :

- L'isolement;
- L'atteinte à leur estime personnelle;
- Des malaises physiques;
- De la difficulté à fonctionner dans différentes sphères de leur vie;
- L'apparition d'idées noires.

Sans oublier les conséquences immédiates sur leur vie :

- L'atteinte à la réputation du jeune;
- La peur de la mise en exécution des menaces.

CYBERINTIMIDATION

GUIDE POUR PARENTS

Il est conseillé de :

- Discuter avec votre enfant des sites qu'ils fréquentent;
 - Connaître ses pages Web personnelles et les informations qui s'y retrouvent;
 - Réfléchir avec votre enfant sur des comportements en ligne qui pourraient le déranger;
 - Établir une entente d'utilisation d'Internet en préférant des règles claires concernant l'éthique;
 - Mettre l'ordinateur à la vue de tous (cuisine, salon, ...);
 - Réagir immédiatement quand votre enfant est victime d'intimidation. Voici quelques exemples :
- Si votre enfant se rend à l'école à contrecœur ou qu'il refuse d'utiliser un ordinateur, il faut en discuter et prévenir les autorités compétentes (école et/ou policiers);
 - Si le coupable est un élève de la même école que votre enfant, il faut prévenir la direction afin qu'elle puisse vous aider à régler cette situation;
 - Si votre enfant fait face à du harcèlement et/ou à des menaces physiques, il faut le rapporter immédiatement aux policiers;
 - Si l'intimidation se fait par l'intermédiaire d'un téléphone cellulaire, il faut le signaler à votre fournisseur et/ou changer de numéro si la situation persiste.

Pour de plus amples informations :
<http://www.vigilancesurlenet.com/fr/accueil/index.php>

GUIDE POUR LES ADOS

Il est conseillé de :

- Demeurer calme;
- NE JAMAIS Y RÉPONDRE;
- Enregistrer et imprimer tout message de harcèlement puis le faire parvenir à ton fournisseur de service Internet;
- Quitter immédiatement l'environnement ou l'activité en ligne où a lieu l'intimidation;
- Bloquer tous les messages de courriel et/ou de messagerie de la personne qui intimide;
- Prévenir un adulte en qui tu as confiance (enseignant(e), éducateur(trice) spécialisée, parents, frère ou sœur aîné, etc);
- Alerter également les policiers quand l'intimidation persiste et inclut des menaces physiques.

Conseil :

La cyberintimidation est l'affaire de tout le monde et la meilleure réponse est dans l'action et la prévention.

***** Ne rien faire augmente le sentiment d'impuissance de la victime et renforce le pouvoir de l'agresseur.**

Sources :

<http://teljeunes.com/informe-toi/internet/la-cyberintimidation>
<http://www.vigilancesurlenet.com/fr/accueil/index.php>
Prud'homme, édition du remue-ménage, 2004